

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/041

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de conseillers : 19

L'an deux mille vingt-six
le 21 septembre

En exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, maire.

Présents : 19

Date de la convocation : 14 septembre 2026

Votants : 19

OBJET :

TE 38 – travaux sur réseau
d'éclairage public – ajout
lumineis solaires

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Chantal LOMETTI, Jean-Marie OGER PREVOT, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Christophe DESSAINTJEAN, Marie-Claude JEANDEAUD, Christiane BOULUD, Joël MARGERIDON, Amélie ROUARD-MARTIN, Matthieu IZARD, Elodie REUBREZ, Mathis LAUBE, Serge MAESTRO, Fabienne LENOIR, Stéphane CHEMIN.

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune

ST MARCEL BEL ACCUEIL

Affaire n° 26-003-415 EP – ajout lumineis solaires

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **22 072 €**

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, sont sollicités pour financier ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à : **735 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **9 197 €**

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera calculé au prorata des dépenses réelles. Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de

- prendre acte du projet et du plan de financement prévisionnel définitif,
- prendre acte du montant définitif d'appel de contribution aux frais de gestion du TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement compte 65568,
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution des dépenses d'investissements de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section de fonctionnement au compte 65568,
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé, à l'unanimité,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : **22 072 €**

2 - ATTRIBUE un fond de concours qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel de : **9 197 €**

3- PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : **735 €**

4 – ENGAGE au budget de la collectivité, au compte 65568 les contributions budgétaires ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 21 septembre 2026
Le maire, Aurélien BLANC.

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE SAINT MARCEL BEL CUEIL' in the '38 (Isère)' department. Overlaid on the stamp is a large, stylized black ink signature, presumably of the mayor Aurélien Blanc.